

## **INSTITUTIONS**

# **Les CCI mettent en commun leurs données sur le commerce**

Les représentants des chambres de commerce et d'industrie (CCI) au sein des commissions départementales d'équipement commercial (CDEC) pourront désormais se prononcer beaucoup plus rapidement que par le passé sur les demandes d'ouverture de magasins de plus de 300 m<sup>2</sup> soumises à autorisation. A quelques rares exceptions près, elles ont en effet décidé de regrouper, au sein d'une base de données commune, tous les dossiers qui leur sont soumis. Baptisé « Urbanicom », cet outil mis au point à l'origine par la CCI de la Drôme, permet d'accéder sous une forme standardisée aux dossiers traités par 93 % des CCI du territoire.

### **Connaissance économique**

L'étude des 11.700 dossiers correspondant à 12,7 millions de mètres carrés de surface commerciale demandés par quelque 2.900 enseignes que contient la base mise à jour quotidiennement permet de déceler de véritables tendances en quelques secondes. Si elle doit permettre d'éclairer les décisions des représentants des CCI au sein des CDEC, cette base, accessible par Internet et protégée par mot de passe, constitue aussi un outil de connaissance économique du territoire unique.

Les élus se rapprochant de leurs chambres de commerce peuvent ainsi y découvrir que la bataille des mètres carrés ne se joue plus, comme certains le croient encore, entre petits commerces et grandes surfaces mais entre marques discount des grandes enseignes. A l'inverse, ils peuvent y découvrir les professionnels susceptibles de répondre à leurs besoins de revitalisation en centre-ville ou les orientations à donner à leur projet pour les faire venir.